



Prescription dette taxe d'habitation

Par **ARROCENA Muriel**, le **01/02/2017** à **08:39**

bonjour,

Mon fils a une taxe d'habitation 2014 impayée. (Il était étudiant). Nous avons demandé un délai de paiement qui a été refusé. Ils veulent lui prendre la somme sur son compte bancaire car maintenant il travaille. Est-ce qu'il existe pour les dettes des impôts un délai de prescription, sachant qu'il n'y a pas eu d'action en justice de la part de l'administration fiscale ?

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **01/02/2017** à **18:16**

bonjour,

le trésor public dispose d'un privilège particulier pour recouvrer les impôts et taxes non payées sans passer par une action en justice, c'est l'avis à tiers détenteur.

donc effectivement le trésor public pourra faire une saisie sur le compte bancaire de votre fils.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31716>

salutations